

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE MERCREDI 15 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 21/02/2017

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice.

Secrétaire de séance : Mme. VERNET Nathalie

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes Administratifs 2016 et comptes de gestion 2016
2. Vote des participations des communes
3. Vote du Budget Prévisionnel 2017
4. Présentation des Offres pour le camion
5. Questions Diverses.

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 :

Le compte administratif 2016 est présenté par M. Gilbert DORNIER, Vice-président :

- Fonctionnement :

Dépenses :	- 307 852.07 €
Recettes :	355 400.92 €

- Résultat de l'exercice (excédent) : + 47 548.85 €

- Investissement :

Dépenses :	- 103 533.17 €
Recettes :	58 965.48 €

- Résultat de l'exercice (déficit) : - 44 567.69 €

- Restes à réaliser :

Dépenses :	- 3 891.60 €
(Chaudière de la petite école)	

- Total cumulé :

Dépenses :	- 458 001.14 €
Recettes :	578 098.37 €

- Résultat de clôture de l'exercice précédent (2015) : + 163 731.97 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2016 + 120 097.23 €

Vote du Conseil : pour : 9 ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent : 1

Le Conseil constate la concordance des comptes administratifs 2016 avec les comptes de gestion du percepteur.
 Le Président n'a pas pris part au vote.

Des délibérations sont prises en ce qui concerne l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 (Délibération 2017 – 03 – 01) et l'affectation des résultats (Délibération 2017 – 03 - 02).

2. Vote de la répartition des participations des communes au Budget Syndical

Suite à la délibération prise au Conseil de Janvier 2017 n°2017-01-01 qui acte le calcul du Budget Prévisionnel sur le modèle défini en 2014, 2015 et 2016 dont la méthode se résume comme suit :

Etape 1 : Calculer le salaire de l'Employé Intercommunal et calculer sa répartition budgétaire par commune au nombre d'heure d'intervention et au nombre d'élèves pour les heures du Syndicat.

Etape 2 : Répartir les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévisionnels entre l'Ecole Intercommunale du Pays de Montbenoit et les équipements communs du Syndicat.

Etape 3 : Soustraire les Recettes propres à chaque équipement : « BP Ecole » et « BP Syndicat Communs ».

Etape 4 : Les sommes « BP Ecole » et « BP Syndicat Communs » obtenues des opérations « Etape 2 » et « Etape 3 » sont réparties par commune.

Etape 5 : Les Emprunts sont répartis par communes.

Etape 6 : Regroupement des répartitions par commune et reports de l'année N-1.

Etape 7 : Le Budget Prévisionnel est équilibré pour passer en Trésorerie

Etape 8 : La participation de chaque commune est divisée en 4 versements, à raison d'un versement par trimestre.
 Ces versements sont votés en même temps que le Budget Prévisionnel.

Les participations communales ont été calculées comme telles :

	BP A DIVISER	ACOMPTE 1er TRIMESTRE MARS 2017	ACOMPTE 2eme TRIMESTRE JUIN 2017	ACOMPTE 3eme TRIMESTRE SEPTEMBRE 2017	ACOMPTE 4eme TRIMESTRE DECEMBRE 2017	TOTAUX
Participation LA LONGEVILLE	139 812.26 €	34 953.07 €	34 953.07 €	34 953.07 €	34 953.07 €	139 812.26 €
Participation VILLE DU PONT	37 450.91 €	9 362.73 €	9 362.73 €	9 362.73 €	9 362.73 €	37 450.91 €
Participation MONTBENOIT	66 894.31 €	16 723.58 €	16 723.58 €	16 723.58 €	16 723.58 €	66 894.31 €
Participation HAUTERIVE LA FRESSE	32 563.52 €	8 140.88 €	8 140.88 €	8 140.88 €	8 140.88 €	32 563.52 €
Participation MONTFLOVIN	21 671.59 €	5 417.90 €	5 417.90 €	5 417.90 €	5 417.90 €	21 671.59 €
TOTAUX	298 392.59 €	74 598.15 €	74 598.15 €	74 598.15 €	74 598.15 €	298 392.59 €

3. Vote des budgets primitifs 2017 :

M. le Président présente au Conseil Syndical le budget primitif 2017 :

✓ Budget Syndical 2017 :

- dépenses de fonctionnement	:	434 620.00 €
- recettes de fonctionnement	:	471 938.62 €
- dont report de fonctionnement utilisé	:	119 216.98 €
- dépenses d'investissement	:	212 123.59 €
- dont report de restes à réaliser	:	3 891.60 €
- dont solde d'exécution reporté	:	87 291.99 €
- recettes d'investissement	:	212 123.59 €
Total cumulé de dépenses	:	646 743.59 €
Total cumulé de recettes	:	684 062.21 €

Voté à l'unanimité par le conseil : pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent : 0

4. Présentation des offres pour le camion

Ce point est reporté à la prochaine réunion qui aura lieu assez rapidement.

Questions Diverses

- **Gaz de l'Ecole**

Antargaz propose 895€/tonne.

A Montflovain Primagaz vend la tonne à 740€.

Il est décidé de :

- Contacter Antargaz pour voir si la cuve est à eux ou à nous
- Contacter Primagaz pour rencontrer un commercial.

- **Local à ville du Pont**

Il y a possibilité d'un garage et d'un local hors-gel pour l'employé intercommunal et son matériel.

Question de Ville-du-Pont : est-ce qu'on garde les pesticides ? Les désherbants chimiques car Franck n'est pas habilité et que ces produits sont extrêmement nocifs ?

La question sera examinée au prochain Conseil.

La séance est levée à 21h

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT